

CONCOURS ARTISTIQUE PLURIDISCIPLINAIRE

Pour les jeunes de 10 à 26 ans



Braives-Burdinne 2027 ***Si les jeunes étaient au pouvoir !***

Exprime-toi d'une manière originale et créative :

Photo - Dessin – Peinture – Sculpture – Collage - Stop Motion – Street Art – You tube
–Photo (Instagram) – Vidéo – Mash Up –Graffiti – Peinture – Clash Painting –
Sculpture – Chant – Danse – Slam – Graphisme... TOUT EST PERMIS!

LE RÈGLEMENT:

1. Ce concours est proposé par cinq asbl des communes de Braives et de Burdinne : le Centre Culturel Braives-Burdinne, Braives jeunesse, l'Accueil-Jeunes de Burdinne, l'Asbl Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural (MMER) et l'Asbl « La particule » AMO.
2. Le concours est ouvert à toute personne âgée entre 10 et 26 ans. La participation au concours est gratuite.
Certains ateliers d'initiation aux différentes techniques seront quant à eux quelques fois payants.
3. Le concours porte sur la réalisation d'une création artistique en ce comprises les œuvres plastiques et audiovisuelles. Il ne sera admis qu'une seule œuvre par participant.

Pour participer :

4. Il est possible de participer au concours individuellement ainsi qu'en groupe en présentant son œuvre en tant qu'œuvre collective.
5. Sont exclues : les œuvres présentant un caractère purement publicitaire.
6. Tout participant s'engage à présenter une œuvre dont il est lui-même l'auteur et qui n'a pas été primée dans un autre concours. Aucun plagiat ne sera toléré.
7. Le candidat doit remplir le formulaire de participation.
Le format de l'œuvre devra être raisonnable (déplaçable avec des moyens humains simples, pas plus de 1 m3).
L'œuvre devra également porter un nom.

8. La création devra être déposée dans une des structures participantes aux projets :

Centre culturel Braives-Burdinne :

Ludivine Bourgeois 019/54.92.52 (ludi.bourgeois@skynet.be)

Braives jeunesse :

Lara Monfort 0492/785.008 – (braives.jeunesse@hotmail.com)

Les jeunes de Burdinne :

Jessica Robert – 085/51.97.16 (ac.jeunes.burdinne@publilink.be)

Asbl MMER :

Denis Delangh – 019/54.40.48 (info@mmer.be)

L'AMO la particule :

Natacha Peeters – 0476/87.08.33 (laparticuleasbl@hotmail.com)

Date ultime du dépôt des œuvres : **le mardi 2 mai 2017 au plus tard.**

9. **La remise des prix aura lieu le samedi 20 mai lors de l'exposition des différentes créations** à la Cour de Justice à Hosdent.

D'autres lieux d'exposition sont envisagés notamment sur le territoire de Burdinne.

Les prix seront attribués selon les catégories suivantes :

Catégorie 1 : 10 – 14 ans

Catégorie 2 : 15 – 18 ans

Catégorie 3 : 18 – 26 ans

Catégorie groupe/école

10. Les prix et catégorie

Le prix du jury sera attribué par les jeunes ayant participé au concours, à raison d'un vote par participants. Il n'est pas autorisé de voter pour sa propre création.

Prix : Bon d'achat de 150€ (à la FNAC)

Catégorie 10 – 14 ans :

1^{er} prix : Un bon d'achat (Fnac) de 50€ + 2 entrées de cinéma

2^{ème} prix : Deux entrées à Océade

3^{ème} prix : Deux entrées de cinéma

Catégorie 15 – 18 ans :

1^{er} prix : un bon d'achat (Fnac) de 50€ + 2 entrées de cinéma

2^{ème} prix : Deux entrées à Océade

3^{ème} prix : Deux entrées de cinéma

Catégorie 18 – 26 ans :

1^{er} prix : un bon d'achat de 50€ + 2 entrées de cinéma

2^{ème} prix : Deux entrées à Océade

3^{ème} prix : Deux entrées de cinéma

Catégorie groupe/école : 1 sortie culturelle pour la classe (à déterminer)

De nombreux autres prix seront offerts par les commerçants de nos deux communes (ex : un bon pour deux pizzas à emporter al Molino doro à Latinne, et d'autres ...)

Un deuxième jury composé d'un représentant du Centre Culturel Braives-Burdinne, de la MDJ Braives, de l'Accueil- Jeunes de Burdinne, de l'Asbl Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural (MMER) et de l'Asbl « La particule » AMO, de jeunes des communes de Braives et de Burdinne décernera les prix pour les différentes catégories.

11. Les critères d'évaluation :

Le respect du thème, l'originalité, l'habileté artistique, la créativité, ...

Pour chaque œuvre présentée, chaque membre du jury donnera une note pour son appréciation globale personnelle (sur 20).

La création ayant récolté le plus de points sera la gagnante du concours.

12. Les lauréats s'engagent à autoriser l'utilisation, par l'organisation, de leur nom et de leur image, ainsi que des photos de l'œuvre, pour toute communication publique liée au concours auquel ils ont participé, sans contrepartie financière.

13. Les œuvres exposées ne pourront être reprises durant l'exposition.

Bonne chance à toutes et tous !

Une organisation des asbl :



En partenariat avec :

